

Conditions générales de location Chalet Améthyste, Saint Martin Vésubie

- 1 Location et règlement du séjour :
 - 1-1 Demande de réservation : Les réservations sont enregistrées après une demande écrite ou par courriel. Aucune option de réservation téléphonique ne peut être considérée comme définitive. La demande de réservation comprend le contrat de réservation dûment rempli et le règlement d'un acompte de 30 % du prix du séjour.
 - 1-2 Confirmation de réservation : la réservation est considérée comme définitive dès qu'elle a fait l'objet d'une confirmation de notre part. Chaque réservation est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou échangée. Nous nous réservons le droit de refuser une réservation sans avoir à se justifier.
 - 1-3 Règlement du séjour : Tous les séjours doivent être réglés intégralement avant l'arrivée :
Un acompte de 30% du prix du séjour doit être joint à la demande de réservation
Le solde du prix doit nous parvenir au plus tard 30 jours avant le début du séjour.
Le non règlement du solde à la date convenue équivaut à une annulation de la dernière minute (voir article 6). Dès lors le chalet peut à nouveau être offert à la location.
En cas de location moins de 30 jours avant le début du séjour, la totalité du règlement sera exigée et devra être jointe au contrat de réservation.
- 2 Prix : Nos prix sont forfaitaires. Ils incluent la mise à disposition du logement (eau, chauffage, électricité).
Eau : la fourniture d'eau est incluse dans le prix de la location. Electricité : la fourniture de l'électricité est incluse dans le prix de la location dans la limite de 200kw par semaine en été et 450 kw en hiver. Cette limite est largement suffisante pour une utilisation « normale » des équipements mis à disposition. En cas de dépassement, le kw supplémentaires seront facturés en plus sur la base de 0,15kw/h
- 3 Caution : Une caution de 1000 euros est demandée. Elle est prise par une autorisation par carte de crédit (visa ou MasterCard) Le numéro de carte de crédit, le nom et l'adresse complète du titulaire, la date d'expiration et le code sécurité doivent nous être communiqué lors du règlement du solde de la location, soit 30 jours avant la date d'arrivée. La caution n'est pas débitée, sous réserve d'éventuelles dégradations et que le chalet soit rendu dans le même état de propreté que vous l'avez trouvé à l'arrivée. Les informations de carte de crédit sont détruites à la fin de la location, sous réserve d'éventuelles dégradations. Toute anomalie doit nous être signalées dans les 2 jours qui suivent l'arrivée.
- 4 Arrivée et départ : Les locations se font à la semaine du samedi 15 heures au samedi suivant 12 heures (ou exceptionnellement du dimanche au dimanche) . Le locataire doit se présenter le jour mentionné sur le contrat de réservation et nous prévenir 1 semaine avant de son heure d'arrivée. Passé un délai de 12 heures et en l'absence d'information, la réservation sera considérée comme annulée dans les conditions de l'article 6 et le chalet sera à nouveau offert à la location. Aucune réduction ou remboursement ne sera consentie en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.
- 5 Nombre d'occupants : Le chalet a une capacité de couchage de 11 personnes maximum, un bébé ou un enfant comptant pour une personne. Tout dépassement entrainerait la rupture du contrat sans donner lieu à indemnisation
- 6 Annulation : Pour toute annulation, vous restez redevable à titre d'indemnité de rupture de contrat de :
30 % du prix total du séjour pour une annulation plus de 30 jours avant le début du séjour
L'intégralité du séjour pour une annulation de moins de 30 jours avant la date prévue de votre arrivée.
L'annulation doit impérativement être confirmée par courrier. La date d'annulation est celle mentionnée sur votre courrier (cachet de la poste faisant foi) Un retard de 12 heures par rapport à votre date prévue d'arrivée sans nous avoir informé ou le non règlement du solde de votre location dans les délais, sont considérés comme des annulations de dernières minutes : l'intégralité du prix du séjour est due et le chalet sera à nouveau offert à la location.
- 7 Responsabilité assurance :
Vol, dégradations : Nous ne pouvons être tenu pour responsable des vols ou détérioration d'objets personnels tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du chalet. Il est déconseillé d'apporter des objets de valeur ou de grosses sommes d'argent.
Nous vous conseillons d'être couvert en responsabilité chef de famille et garanties vols
- 8 Animaux familiers : Seuls les chiens et les chats sont acceptés. Ils devront être vaccinés et tenus en laisse. Le client devra être en mesure de présenter les certificats de vaccination obligatoires. Les éventuels excréments doivent être ramassés dans le jardin.
- 9 **Le chalet est entièrement non fumeur** pour des raisons de sécurité

